

ECHOS DE LHUIS

BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL



Madame, Monsieur,

Il revient au nouveau Maire, en ce début de mandat, d'inaugurer cette rubrique de notre bulletin municipal consacrée aux affaires communales.

Je voudrais commencer ce propos, en vous renouvelant, au nom de tous ceux qui viennent de solliciter vos suffrages au cours de ces élections, de profonds et sincères remerciements.

J'y ajoute l'expression de ma gratitude personnelle envers ceux et celles qui m'ont adressé leurs félicitations et surtout leurs encouragements, témoignage d'une confiance que je veux partager avec tous vos élus.

Je veux aussi me faire votre interprète, et celui du nouveau conseil, pour adresser aux conseillers sortants et à Mr Félix DAVID, mon prédécesseur, de chaleureux remerciements pour l'oeuvre accomplie pendant leur(s) précédent(s) mandat(s).

Vous l'aurez noté, la transition se fait sans temps mort, puisque le travail préparé par l'équipe sortante entre immédiatement dans sa phase de réalisation avec le démarrage des chantiers Centre de Secours et Lotissement.

Dans le même temps, le travail de réflexion sur les problèmes qui ont mobilisé notre attention pendant la dernière période va s'amorcer sans attendre.

Votre Conseil Municipal est donc pleinement au travail.

Sachez que nous restons ouverts à vos suggestions et à vos réflexions, et même si parfois vous décelez dans une réponse d'élus, une nuance d'impatience voire d'énervement, soyez compréhensif, et que cela ne vous décourage pas dans vos contacts avec eux.

Ce numéro qui arrive entre vos mains est un numéro de transition au contenu volontairement simplifié.

Comme nous l'avons annoncé, il nous paraît souhaitable de renouveler et d'enrichir ce moyen d'expression qu'est le bulletin municipal, dans son contenu et dans sa forme...

Voilà pourquoi la commission municipale qui a en charge sa rédaction souhaite s'élargir, et d'abord à des représentants des associations puisque ce journal est aussi le leur, mais aussi à toute personne qui peut, par ses talents, ou sa simple bonne volonté, lui apporter un plus.

N'hésitez donc pas à nous contacter, notamment Madame Jocelyne DESCOLLONGES, adjointe en charge de ces problèmes.

Comme l'indique le titre de cette rubrique, elle est ouverte aux élus et je souhaite voir d'autres signatures que celle du Maire y figurer rapidement.

Je termine cet "éditorial" en vous souhaitant à tous de bonnes vacances.

Le Maire.

Gérard DEGLISE.

EXCUSES: Mrs ALBERT Simon, GIROUD Bernard.

1er POINT: FINANCES COMMUNALES:

COMPTE ADMINISTRATIF 1994:

Le Conseil Municipal examine et vote le Compte Administratif pour l'exercice budgétaire 1994.

Celui-ci se solde ainsi:

FONCTIONNEMENT:

Recettes:	. 3 952 234 ,27 F
Dépenses:	. 2 854 228, 32 F
Excédent brut:	. 1 098 005, 95 F
Prélèvement pour investissement:	. 817 407, 02 F
Excédent net à reporter:	. 280 598 ,93 F

INVESTISSEMENT:

Recettes:	. 1 333 389 ,66 F	Cloture en équilibre.
Dépenses:	. 1 333 389 ,66 F	

La Situation Générale en fin d'exercice s'établit comme suit:

EXCEDENT CUMULE des années antérieures:	1 802 182 ,55 F
EXCEDENT de l'exercice écoulé :	280 598 ,93 F

EXCEDENT TOTAL DISPONIBLE	: 2 082 781, 48 F
---------------------------	-------------------

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 1995:

Ce budget est établi selon les mêmes principes que les années précédentes, à savoir:

- pour retrouver les équilibres fondamentaux structurels ne pas augmenter l'endettement et éviter le recours à l'emprunt à long terme.
- ne pas augmenter l'imposition locale en n'acceptant que les augmentations liées à l'évolution des bases.
- pour pouvoir prendre en compte toutes les demandes exprimées et justifiées, recettes et dépenses ont été estimées au plus près de la réalité prévisible, ce qui n'autorisera aucun écart dans l'exécution (pas de dépassement des devis et pas de nouveau programme en cours d'année).

Le Conseil Municipal vote:

1) les taux d'imposition 1995 qui sont reconduits sans augmentation:
TAUX ---> PRODUIT ATTENDU

Taxe d'habitation:	7,97 %	276 559 F
Taxe sur le Foncier Bati:	9,55 %	253 553 F
Taxe sur le Foncier Non Bati:	35,54 %	60 773 F
Taxe Professionnelle	10,33 %	320 666 F
		<u>911 551 F(+ 3,6 % /94)</u>

2) les subventions diverses sans modification par rapport à 1994.

Le budget primitif s'équilibrerait de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT:

Recettes: 5 307 170 F, soit	3 608 000 F	de recettes propres à l'exercice et
	1 699 170 F	d'excédent reporté.

Dépenses: 5 307 170 F, dont	2 661 000 F	de dépenses propres à l'exercice et
	2 646 170 F	de prélèvement pour équilibrer la section d'investissement.

INVESTISSEMENT:

Recettes: 4 356 620 F dont:	1 710 000 F	de recettes propres
	2 646 170 F	de prélèvement sur le fonctionnement

Dépenses: 4 356 620 F dont:	686 100 F	de remboursement d'emprunts(capital)
et	3 670 520 F	de programmes.

Les programmes retenus sont:

- > piste ONF 80 000 F
- > éclairage public 150 000 F
- > bâtiments communaux: 152 000 F
- > Achat de matériel: 192 000 F
- > Centre de Secours: 2 070 000 F
- > Lotissement: 1 021 520 F
- > Achat de terrain 5 000 F

(Suite).

2ème POINT : SUIVI DES DOSSIERS EN COURS.

VOIRIE COMMUNALE:

Après enquête publique qui n' a donné lieu à aucune remarque le Conseil Municipal accepte définitivement le nouveau classement.

LOTISSEMENT:

Le dossier administratif est bouclé et entériné.

Suite à une réunion avec la DDE, le dossier d' appel d' offres est en cours.

Le prix des lots viabilisés est fixé à 75 F le M2.

CENTRE DE SECOURS:

Le permis de construire est accordé.

Suite à une réunion avec l' architecte et le cabinet de controle, le dossier d' appel d' offres est en cours.

PAIL:

Le bail du presbytère est à renouveler. Il est reconduit pour un loyer qui passe de 800 F à 1 000 F par AN .

3ème POINT : DISTRICT.

Le Conseil Municipal est informé des problèmes débattus aux dernières réunions du COMITE DISTRICTAL.

Il prend acte notamment, et approuve dans son principe, la demande de la commune de BRIORD de voir la gestion du traitement des ordures ménagères prise en charge au niveau districat, puisqu' il s' agit d' un service qui concerne l' ensemble des communes adhérentes, plus Grosliée.

Se fondant sur les mêmes principes, le Conseil Municipal demande au DISTRICT que soit prise en charge la gestion du service de la GENDARMERIE, immobilier (loyers, entretien ...), et qui actuellement est supportée par la seule commune de LHUIS.

4ème POINT : DEMANDES DIVERSES:

SYNDICAT D' INITIATIVE:

Mr le Président du Syndicat d' Initiative souhaite une participation financière des collectivités locales qu' il évalue à 8 F par habitant.

Le Conseil Municipal, en remarquant qu' on paie déjà 2 F par habitant à la Route du Bugey et qu' il y a empilage des organismes dont le but est la promotion du tourisme, souhaite que, le développement touristique étant une compétence transérée au DISTRICT, le DISTRICT définisse, avec le Syndicat d' Initiative, une stratégie dans laquelle ce dernier joue un rôle, et qu' il lui en donne les moyens . Il réserve sa réponse dans l' attente d' une décision du district.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT D' UNE ECOLE PRIVEE DE

RELLEY:

Un élève domicilié à LHUIS fréquente une école primaire privée de BELLEY et la commune réclame une participation aux frais de fonctionnement. Cette demande est rejetée, l' enfant pouvant être accueilli GRATUITEMENT à LHUIS.

GENDARMERIE:

Nous avons relevé à la grille de la mairie de SERRIERES, l' information selon laquelle : " Le projet de construction d' une nouvelle caserne pour la gendarmerie sur la commune de LHUIS étant abandonné, les gendarmes ont demandé un accord de principe pour une construction sur notre commune. Le C M (de SERRIERES) donne son accord."

Le Conseil Municipal de LHUIS s' étonne et s' indigne de tels propos.

En effet:

1) Il est faux de dire que ce projet soit abandonné; son étude est actuellement suspendue, dans l' attente d' une réponse des services compétents de la Gendarmerie Nationale quant à la prise en compte de la TVA, non remboursée par l' état, dans les loyers versés à la commune. Il est si peu abandonné que nous avons réglé 42 000 F à l' architecte pour l' A.P.S .

2) N' était - il pas possible avant d' aborder un tel problème de s' informer auprès de la mairie de LHUIS et de ses élus ?

N' est ce pas le type de problèmes, dans la mesure où il serait posé, à débattre au niveau intercommunal voire interdistricat ?

Il est parfaitement scandaleux, qu' entre communes coopérant au sein d' une même structure intercommunale, subsiste encore chez certain l' état d' esprit, et la pratique, d' essayer de dépouiller les autres à son profit.

Sur un plan plus général, la commune de LHUIS a accepté que la Zone d' Activité Districale s' implante prioritairement sur le bas du canton, en tenant compte des contraintes économiques actuelles, et pour lui donner les meilleures chances de développement, différant l' aménagement de sa propre Zone, ce qui apparemment n' est pas le cas de tout le monde.

Mais il ne faudrait pas que, sous prétexte d' un développement plus facile sur le bas du canton, tout soit tiré vers ce pôle, et que le DISTRICT ne joue pas son rôle d' aménageur, veillant à un juste équilibre de la répartition des activités sur le territoire du canton.

Excusés: Mrs BONNARD Marcel, CATCEL Christian, GIROUD Bernard.

1er POINT: Vote du Budget Primitif.

Après sa préparation lors de la précédente séance et prise en compte de quelques ajustements survenus depuis, le Conseil Municipal vote le budget primitif de la Commune qui s'établit comme suit:

Section de Fonctionnement:

Recettes:	Dépenses:	Excédent prévisionnel:
Exercice 95: 3 639 830 F	Exercice 95: 2 592 830 F	1 047 000 F
Produits	Prélèvement	
antérieurs : 1 699 170 F	pour Invest. 2 746 170 F	
TOTAL: : 5 339 000 F	5 339 000 F	

Section d' Investissement:

Recettes: 4 414 095 F	Dépenses: 4 414 095 F
	dont:
	Service de la dette: 686 100 F
	Programmes de travaux: 3 727 995 F

2ème Point: Courriers:

-> de Mr G. DAVID (Le Poulet) qui pose le problème des eaux usées du hameau du POULET se déversant sur sa propriété à proximité de son habitation.

Le CM décide de demander une étude rapide à la DDE.

-> du G.H.C.L à propos des épaves qui ici où là détruisent la beauté des sites au moment où l'effort économique de notre région porte sur le développement touristique.

Un rapide recensement montre que ce problème est une réalité qui s'étend au stationnement anarchique des caravanes, à l'abandon de vieil outillage agricole etc ...

Toute solution durable doit passer par une prise de conscience de chacun et un effort continu pour résorber l'existant et en éviter, ensuite le retour. C'est ce à quoi le conseil vous invite .

-> de l'A.D.A.P.E.I pour la vente des brioches qui est reconduite pour le Week End du 1er MAI.

CONSEIL MUNICIPAL: Séance du 25/04/1975

EXCUSE: Mr CATCEL Christian .

Le Conseil Municipal procède à l' élection des membres de la commission chargée d' assister Mr le MAIRE pour l' adjudication des marchés pour la construction du Centre de Secours et pour la réalisation du Lotissement.

Pour le Centre de Secours:

Ouverture des plis le Mercredi 10 MAI 1975 à 8h 30.

Titulaires: Mrs DEGLISE, BABOLAT, AGUERSIF.

Suppléants: Mme RODET, Mrs GUILLERMIN, SAVOYET.

Pour le Lotissement:

Ouverture des plis le Mercredi 10 MAI 1975 à 14 h.

Titulaires: Mrs BONNARD, DEGLISE, AGUERSIF.

Suppléants: Mr BABOLAT, COINDARD, Mme RODET.

Un reliquat subsiste sur le compte ouvert au nom de l' association qui avait piloté l' étude de la MAPA.

Cette association ne fonctionne plus.

Le conseil décide d' affecter cette somme d' argent à l' association AUTOMNE dont la vocation est d' animer la vie à la M.A.P.A.

Le bail de location des terrains communaux à la société de chasse est renouvelé pour un loyer annuel de 1 000 F.

La convention avec le District pour mise à disposition de la Secrétaire de Mairie est reconduite.

Le conseil Municipal donne son accord à la proposition du District de prendre en charge la gestion (Achat de matériel et maintenance) du parc informatique des communes adhérentes.

Le logement de la Mairie actuellement vacant sera loué à Mme Cheveiu qui en a fait la demande.

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 4 juillet 1995

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

CENTRE DE SECOURS :

Rappel des raisons ayant conduit à la décision de construction d'un nouveau centre de secours :

- Aspect technique: manque de place pour les véhicules, difficultés d'agrandissement et vétusté des locaux actuels...
- Aspect humain : mise en place de conditions de travail adaptées, pérennisation du corps par motivation des plus jeunes...

Présentation des plans élaborés avec le concours des pompiers eu égard à leur expérience professionnelle.

Coût de construction : environ 2 400 000 Frs T.T.C. (Pour une TVA de 18.60%) y compris les frais d'architecte et après application des moins values (513 000 Frs) apportées dernièrement (suppression : enrobage, carrelage, interphone, aérotherme, mur de séparation...), sachant que certains de ces travaux (enrobé) seront sans doute réalisés dans 2 ans, délais nécessaires à la récupération de la TVA.

Financement : Fonds propres disponibles : 976 000 Frs. Subventions : 555 000 Frs. Le solde étant financé par un emprunt.

Les travaux de terrassement ont commencé le 4 juillet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

LOTISSEMENT :

Sa réalisation répond à des besoins permanents et urgents (demande de terrain pour bâtir). Elle va débiter par la réalisation immédiate de 6 lots pouvant être mis à disposition dès l'automne. Le lieu (au-dessus des Certelles) a été choisi compte tenu des contraintes d'urbanisation.

Présentation des plans est faite.

Le coût de viabilisation de ces 6 premiers lots s'élève à 900 000 Frs. Auto-financement par fonds propres disponibles : 778 000 Frs. Subventions : 122 000 Frs.

Le prix de vente a été fixé à 75 Frs le M2.

Une délibération devra être prise pour que la DDE continue à être maître d'oeuvre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

La commune se doit de distribuer de l'eau potable et de bonne qualité.

Le pompage et la distribution impliquent une maintenance et une surveillance lourdes. Le bénévolat ne suffit plus. Décision est prise à l'unanimité de faire assurer ce travail par l'entreprise locale la plus compétente, donc compte tenu de son expérience, celle de Mr Marcel BONNARD.

La Commune garde la gestion du réseau (relevé des compteurs, facturation ...).

BILAN DES TRAVAUX DE VOIRIE EN FORET :

Les travaux sont achevés. 17 Kms ont été remis en état.

QUESTIONS DIVERSES

- Candidature d'un étudiant (études de paysagiste) qui se propose de travailler pour la commune. Accord unanime du Conseil Municipal pour l'embaucher pendant la période estivale compte tenu des besoins.
- Fonctionnement décharge : rappel d'interdiction de mettre le feu aux déchets.
- Voirie : réfection du chemin de Barlet en cours. Goudronnage prévu en 95 et 96.
Il sera proposé au district la réfection des routes de Rix et de la décharge.
Accord du Conseil Municipal pour le goudronnage du chemin d'accès de la propriété VIAN à Rix.
- Gendarmerie : un bac à ordures ménagères sera mis en place.
- Poste : prévoir l'aménagement d'une nouvelle salle de tri.
- Ecole Publique : accord unanime pour une participation de 8460 Frs pour un projet de classe transplantée à GIRON (thème astronomie).

SYNDICAT D'INITIATIVE :

Faire connaître et aimer notre canton

Grâce à la gestion avisée de Mademoiselle **ROUX** et au concours financier des districts, le Syndicat d'Initiative a pu renforcer ses moyens d'action:

-installation à l'**Hôtel Bonnard** avec nouveau mobilier et matériel informatique. Accueil et information des touristes, vente et présentation d'objets artisanaux et de produits du terroir, travaux de secrétariat, de prospection et d'information par courrier.

-installation à **Port de Groslée** d'une antenne d'information destinée à éviter que les touristes ne traversent le canton par la "route d'en bas" sans s'arrêter et sans connaître les attraits de nos villages.

-restent en chantier: la réalisation d'un dépliant publicitaire en couleurs et d'un guide de randonnée pour la saison 96....sans oublier la mise en état des sentiers.

Il convient de remercier vivement *M.M. Gaudimier et Penelle*, qui, par leur compréhension, ont permis nos nouvelles installations.

Dans l'immédiat, nous travaillons à la fête d'été 95 qui s'intitulera (sur 800 affichettes) "*une journée à la campagne*" et se passera à **INNIMONT**. Au programme: 2 randonnées au choix (4h ou 2h), démonstrations de parapente et de cerf-volant, inauguration du parcours de santé, dîner champêtre et feu de bois, le tout accompagné de trompes de chasse.

Pour conclure, soyez persuadés que votre Syndicat d'Initiative à l'ambition de faire **connaître et apprécier** notre canton par la population de Rhône-Alpes...et au-delà.

Nous avons bien l'intention de travailler en parfaite harmonie avec la nouvelle municipalité et tous les habitants.

Nous avons besoin de bénévoles! Même si vous ne pouvez nous consacrer que quelques heures par an, faites vous inscrire à notre bureau pour que nous ayons vos coordonnées dans nos fichiers. Vous contribuerez ainsi à une oeuvre sympathique et utile.

Le Président et le Bureau.

LA MUNICIPALITE SOUHAITE LA BIENVENUE :

aux gendarmes Patrick GRANGER et Christophe BROSSUT qui ont respectivement rejoint notre gendarmerie en septembre 94 et février 95. Nous espérons, pour eux et leur famille, que ce séjour professionnel à LHUIS soit le plus agréable possible.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS 1995

* Docteur PERROUD Tél : 74.39.82.54
* Docteur SERRE Tél : 74.39.71.33
* Docteur ROBERT Tél : 79.87.24.77

JUILLET : 14-16 SERRE
23 PERROUD
30 ROBERT

AOUT : 6 SERRE
13-15 ROBERT
20 PERROUD
27 SERRE

SEPTEMBRE : 3 ROBERT
10 PERROUD
17 SERRE
24 ROBERT

+++++
ASSISTANTE SOCIALE SECTEUR DE LHUIS

A LHUIS

Tél. 74.39.81.42.

=====

+++++

1) par Téléphone seulement :
le lundi de 9 h à 11 h 00

2) en Permanence le
Mercredi de 9 h à 12 heures
Mairie de LHUIS
1er Etage

A SERRIERES DE BRIORD Tél. 74.36.13.13.

=====

+++++

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30
Place de la Poste
Salle du club du 3ème âge

A ORDONNAZ

Mairie.

=====

+++++

Premier mercredi de chaque mois
de 15 h à 16 heures

SUR RENDEZ-VOUS AU BUREAU OU A DOMICILE

=====

CONGES ANNUELS DU 17 JUILLET AU
28 JUILLET INCLUS.
EN CAS D'URGENCE S'ADRESSER AU
CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BELLEY
Tél N° : 79.81.65.30

CONSULTATION DE NOURRISSONS

SERRIERES DE BRIORD

Salle du Club du 3ème âge

Le premier mardi de chaque mois
de 14 H 15 à 17 h 30

avec le médecin de PMI et la Puéricultrice

AU MOIS D'AOUT EXCEPTIONNELLEMENT
CONSULTATION REPORTEE LE 2ème MARDI :
SOIT LE 8 AOUT 1995

LHUIS GRANDE VOGUE ANNUELLE

SAMEDI 12 Août BAL à 22 h
Sono Number One

DIMANCHE 13 Août
BAL à 22 h TRI DANSE

LUNDI 14 Août BAL à 22 h
Sono Number One

MARDI 15 Août

- **COURSE CYCLISTE**

LE MATIN ETAPE EN LIGNE DEPART à 10 h
L'APRES-MIDI CONTRE LA MONTRE

- **REPAS CHAMPETRE MIDI ET SOIR**
- **GRAND FEU D'ARTIFICE à 22 h**
- **BAL à 22 h 30 avec TRI DANSE**